

grande abondance la chaux du sol ; à leur égard, quand elle n'est pas en quantité suffisante il est nécessaire d'en ajouter en mélange avec la terre.

La chaux a aussi son utilité pour aider à la décomposition des substances végétales contenues dans le sol et devant servir de nourriture aux plantes qui doivent y être récoltées. L'enfouissement des plantes végétales dans le sol serait sans efficacité comme engrais si on ne pouvait en opérer la décomposition ; dans ce cas là la chaux est d'une grande utilité.

Les plantes fourragères contiennent vingt deux pour cent de chaux ; de là la nécessité du chaulage des prairies.

La chaux en grande quantité s'oppose à toute végétation, mais en petite quantité elle est un des moyens d'activer la végétation des plantes. Les cultivateurs trouveront, par l'usage de la chaux, le plus puissant des amendements, le premier complément de toutes sortes d'engrais. Cette propriété, la chaux la doit à la faculté dont elle jouit de rendre soluble l'humus ou terre végétale qui sert d'aliment terrestre aux plantes.

La chaux est un des meilleurs amendements à employer sur les terres marécageuses ; elle tue les vers de terre, les larves des insectes, et décompose certaines plantes végétales qui par cela même se changent en principes fertilisants.

En répandant de la chaux en poudre sur les pois lorsqu'ils ont trois ou quatre pouces de hauteur, elle les garantit contre les insectes. On en répand sur les prairies, pour y détruire la mousse.

Quelques cultivateurs ont même converti des terres en friche de peu de valeur en beaux pâturages, sans même les labourer, au moyen de la chaux, faisant par là périr les mauvaises herbes et donnant en même temps plus de vigueur aux plantes fourragères.

Tous les engrais destinés à la grande culture devraient être ainsi mélangés avec de la chaux dès qu'ils sont sortis des étables.

La chaux a une action plus marquante sur les marais et même sur la tourbe. La tourbe qui est infertile par elle-même lorsqu'elle est pure, est rendue extraordinairement fertile quand elle est mêlée à un douzième, même un vingtième de chaux ; les champs sur lesquels on la répand, de telle nature qu'en soit la terre en bénéficient grandement. La chaux, dans ce cas-là, agit surtout en rendant soluble le terreau qui ne l'était pas.

En répandant de la chaux, au printemps, sur la

terre de bruyère, elle a une bonne action en activant la végétation des plantes ; en mêlant la terre par de bons et fréquents labours, la chaux fut-elle employée en grande quantité, ils ramènent la terre du fond, qui est toujours argileuse, avec celle de la surface du sol qui est toujours surchargée de détritus de végétaux, et que la chaux décompose.

Il y a des inconvénients à trop mettre de la chaux sur les prairies et les terres sèches et pauvres en humus, parce que la chaux décompose cet humus, et il n'y en a jamais à en mettre peu, parce qu'on peut toujours recommencer les années suivantes.

Quant à la quantité de chaux à utiliser, voici à quoi le cultivateur doit s'en tenir :

Plus la chaux sera pure, c'est-à-dire contiendra moins de sable et d'argile, moins il faudra de sable ; plus la terre contiendra en même temps d'eau, d'argile et de terreau, plus il faudra mettre de chaux. Il ne faudra cependant en mettre de manière à ce que la chaux fasse mortier, car ce serait, par cette pratique, introduire des pierres dans un champ.

S'il arrivait de mettre trop de chaux dans les terres sèches, les terres de bruyères, elle les brûlerait pour ainsi dire et il faudrait attendre un ou deux ans avant de pouvoir cultiver de nouveau ces terres.

Soit par sa propriété caustique, soit par sa faculté d'absorber tout l'acide carbonique de l'air, la chaux fait périr les plantes lorsqu'elle est répandue à l'excès. Ce fait dit assez qu'il faut la répandre lorsqu'elle est fraîchement faite, sur les prairies tourbeuses que le cultivateur aurait l'intention de défricher pour les mettre en culture de céréales ou autres, afin de faire décomposer les joncs ou autres plantes vivaces.

Au contraire, il faut attendre que la chaux soit éteinte à l'air, c'est-à-dire qu'elle ait perdu la plus grande partie de sa causticité, quand le cultivateur voudra répandre de la chaux sur les prairies naturelles ou artificielles qu'il aura l'intention de conserver, ou quand il devra semer immédiatement après des céréales ou autres plantes délicates.

La chaux peut être répandue sur les prairies à la fin de l'automne, dans un temps où les bestiaux n'y trouvent rien à manger et qu'ils sont en stabulation.

En résumé, nous pouvons dire qu'il est avantageux de faire usage de la chaux sur toutes les terres qui ne sont pas crayeuses ; que ce n'est que que des essais faits avec intelligence qu'il est possible de s'assurer de la quantité de chaux qu'il faut répandre dans tel ou tel champ.